



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2014

L'An deux mil quatorze, le quatorze mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six mars deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Yannick GUERNEC, M. Gérard BÉRAUT, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,
Mme Yveline SINQUIN, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE,
Mme Catherine FAVERIE, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Florent HILIOU,
M. Alain JACQUIOT,
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Yannick GUERNEC, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 février 2014.

DEL 14.03.2014-018 : Affectation des résultats des comptes administratifs 2013.

Les règles de la comptabilité publique prévoient l'affectation du résultat de l'exercice précédent sur l'exercice en cours.

Il est donc proposé à l'Assemblée, sachant que :

Au budget Commune :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 837 774.66 €
d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 831 619.34 € au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 6 155.32 € à la ligne budgétaire « 002 résultat de fonctionnement reporté » ;

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 919 344.95 €.

Au budget de l'Eau :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 89 276.77 €

d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 80 000.00 € au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 9 276.77 € à la ligne budgétaire « 002 résultat de fonctionnement reporté » ;

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 281 456.06 €.

Au budget de l'Assainissement :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 101 179.22 €

d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 42 179.00 € au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 59 000.22 € à la ligne budgétaire « 002 résultat de fonctionnement reporté » ;

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 746 675.48 €

Au budget Atelier Relais :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 39 358.78 €

d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 36 227.91 € au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 3 130.87 € à la ligne budgétaire « 002 résultat de fonctionnement reporté » ;

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 29 523.74 €

Au budget Pompes funèbres :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 8 254.63 €
d'affecter cette somme à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » ;

Au budget Logements sociaux :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 5 442.58€
d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 5 442.58 €
au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 52 739.89 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord à l'affectation des résultats des comptes administratifs de l'année 2013 comme il est indiqué ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Yves ANDRE.

